

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2014

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1652

présenté par

M. Ginesy, M. Albarello, M. Morel-A-L'Huissier, M. Vitel, M. Foulon, M. Cinieri, M. Decool,  
M. Ciotti, M. Gandolfi-Scheit, M. Chevrollier, M. Sordi, M. Berrios, M. Gest et Mme Lacroute

**ARTICLE 53**

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A. – Autoriser la recherche et les expérimentations sur les techniques non conventionnelles d'extraction de gaz et de pétrole avec des technologies propres et sans risque pour l'environnement et la santé humaine ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Autoriser la recherche et l'expérimentation sur les techniques non conventionnelles en France doit permettre à terme aux entreprises françaises de gagner en compétitivité et aux particuliers de gagner en pouvoir d'achat.

Il est évident que ces démarches doivent se faire grâce à des technologies propres et sans risque pour l'environnement et pour la santé humaine.

Cet amendement permettrait aux entreprises de développer des techniques alternatives et ainsi de faire profiter à la France d'une indépendance énergétique pendant la transition vers le déploiement des énergies renouvelables.